



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 22 février 2018 — N° 314

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de saluer le travail de l'entreprise étudiante de recyclage Ski's'récup.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter le Dr Gilles Lepage, récipiendaire de l'Ordre du mérite vétérinaire.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Pierrette Froment-Savoie, musicienne, enseignante et compositrice.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Maison des jeunes de Repentigny inc.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

Mme Jean (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner la contribution des Sœurs du Bon-Pasteur de Chicoutimi au mieux-être des femmes.

22 février 2018

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'abbé Ronald Landry pour son engagement envers la communauté de Rivière-du-Loup.

M. Paradis (Lévis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marcel Noël, directeur général de La Société Grand Village inc.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Cercle de fermières Sainte-Martine.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de cinq étudiants en tourisme d'aventure du cégep de la Gaspésie et des Îles.

À 9 h 54, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

22 février 2018

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Arcand, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, au nom de M. Poëti, ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 171 Loi édictant la Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien et visant la conformité des mesures relatives aux contrats des organismes publics avec cet accord, l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 171.

Dépôts de documents

Mme Montpetit, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2016-2017 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

(Dépôt n° 4087-20180222)

22 février 2018

Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, dépose :

Le plan stratégique 2017-2020 de la Régie du logement.
(Dépôt n° 4088-20180222)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 novembre 2017 par M. Nadeau-Dubois (Gouin) concernant un réinvestissement dans les organismes culturels;
(Dépôt n° 4089-20180222)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 février 2018 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant un regroupement des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park et de la municipalité de McMasterville;
(Dépôt n° 4090-20180222)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 7 février 2018 par M. Girard (Trois-Rivières) concernant des mesures fiscales octroyées aux occupants des résidences privées pour aînés.
(Dépôt n° 4091-20180222)

M. le président rend sa directive sur la question soulevée par M. Nadeau-Dubois (Gouin), le 8 février 2018, au sujet de son intervention dans le cadre du débat tenu le 7 février 2018 aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Le député avait alors été interrompu par une question de Règlement qui lui a fait perdre une partie du temps de parole qui lui était alloué pour ce débat.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La présidence rappelle que la jurisprudence parlementaire a établi que les rappels au Règlement qui sont faits lors d'une intervention d'un député sont imputés sur le temps de parole de ce député. Cette pratique s'applique à tout débat et à tout député, qu'il soit membre d'un groupe parlementaire ou qu'il siège comme indépendant.

22 février 2018

Par contre, en tant que gardienne des droits de la minorité, la présidence a le devoir de s'assurer que les députés de l'opposition puissent s'exprimer. Cela est d'autant plus vrai pour les députés indépendants qui, particulièrement lors des débats restreints, bénéficient d'un temps de parole limité en raison de la répartition d'une enveloppe globale de temps qui est fermée.

La présidence doit donc être particulièrement vigilante lorsqu'une question de Règlement est soulevée pendant l'intervention d'un député indépendant. Compte tenu du temps limité dont il dispose, le temps consacré à une question de Règlement a forcément un impact considérable sur son temps de parole, ce qui n'a toutefois pas pour effet de l'immuniser contre une question de Règlement. Si un député indépendant enfreint le Règlement lors de son intervention, il s'expose, comme tout autre député, à faire l'objet d'une telle question.

En l'espèce, la question de Règlement soulevée visait l'emploi de l'expression « intérêts ou [...] désintérêts électoraux » du gouvernement. Ce type d'expression, qui réfère à des motivations électorales, est susceptible d'être prononcé à nouveau au cours des débats. Lorsqu'elle interprète l'article 35 du Règlement, la présidence doit toujours tenir compte du climat de la salle et du ton employé, tel que l'a affirmé la jurisprudence parlementaire.

La présidence rappelle que l'Assemblée nationale est le lieu par excellence pour débattre des différents enjeux de notre société et, en tant que forum politique de débats contradictoires, il arrive très souvent que des députés ne soient pas d'accord avec leurs collègues. Dans ces circonstances, la question de Règlement devient parfois un outil de stratégie parlementaire pour couper le rythme d'un intervenant ou pour répliquer à ce dernier.

La présidence estime qu'il s'agissait d'une telle situation en l'espèce.

En matière de propos non parlementaires, la présidence est la mieux placée pour juger du contexte où il est nécessaire d'intervenir ou pas. D'ailleurs, lorsqu'un député dépasse de manière flagrante les limites de ce qui est permis, la présidence intervient de sa propre initiative. Dans les zones grises, la présidence exerce une part de jugement et observe l'ambiance générale afin de déterminer s'il est nécessaire ou utile de couper la parole au député pour intervenir sur une question de Règlement. Bien sûr, les députés et les leaders parlementaires peuvent soulever une question de Règlement et le président évalue la situation le cas échéant.

22 février 2018

La présidence demande néanmoins aux députés d'éviter les interventions systématiques dès qu'une expression déplaît, puisque le critère pour soulever une question de Règlement n'est pas celui-là. Elle souhaite ainsi que soit protégée la possibilité de débattre avec la plus grande liberté d'expression possible, puisqu'une question de Règlement soulevée trop promptement peut avoir pour effet d'empêcher le débat de fond. Dans ce contexte, c'est à la présidence de mettre fin rapidement à un débat de procédure qui aurait pour effet de brimer les droits des députés, ce qui est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'un député indépendant qui dispose d'un temps de parole limité. À cet égard, la présidence réitère que l'un de ses principaux rôles consiste justement à protéger les droits de la minorité.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 21 février 2018, sur la motion de Mme Vien, ministre responsable du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 152, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **426** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 152 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 152 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

22 février 2018

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Ouellet (René-Lévesque), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les futurs projets de transport financés par le gouvernement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Lavallée (Repentigny), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des femmes, qui sera célébrée le 8 mars 2018;

QU'elle rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des socles fondateurs de la société québécoise et un facteur de développement et de prospérité pour le Québec, tant sur le plan économique que social;

QU'elle encourage la population québécoise à jouer un rôle actif dans la recherche de solutions appropriées pour atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes;

QU'elle soutienne les initiatives visant à favoriser une société québécoise juste, solidaire et égalitaire;

QU'enfin, elle réitère l'importance et la nécessité que la Journée internationale des femmes soit encore célébrée à ce jour.

22 février 2018

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. LeBel (Rimouski), conjointement avec M. Martel (Nicolet-Bécancour), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige la mise à niveau complète des infrastructures portuaires, aux frais du gouvernement fédéral, préalablement à tout transfert d'un port fédéral au gouvernement du Québec ou à une municipalité.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 427 en annexe)

Pour : **98** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois (Gouin) et M. Lelièvre (Gaspé), présente une motion concernant Télé-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

22 février 2018

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 128, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 20, 21 et 22 mars 2018;

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Organisme National Pitbull Victim Awareness
Mme Lise Vadnais
Association québécoise des SPA et SPCQ
SPCA de Montréal
Club canin canadien – Québec
Centre d'adoption d'animaux de compagnie du Québec
Conseil canadien de la législation canine
Association canadienne des médecins vétérinaires
Chiots nordiques
Ville de Montréal
Chef de l'opposition, Ville de Montréal
Ville de Québec
M. Bernard Biron
Barreau du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

22 février 2018

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 165, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 155, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 166, Loi portant réforme du système de taxation scolaire;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.

22 février 2018

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de déterminer, s'il y a lieu, les observations, les conclusions ou les recommandations concernant le document intitulé *Paradis fiscaux : plan d'action pour assurer l'équité fiscale*;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 16 mars 2018, M. Roberge (Chambly) s'adressera à M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les iniquités régionales provoquées par la loterie libérale des taxes scolaires ».

22 février 2018

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Weil, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 164, Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 164 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 164 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 12 h 08, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 05, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) à M. Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, portant sur le sujet suivant : « Le transport dans la Pointe-de-l'Île ». M. Coiteux, ministre responsable de la région de Montréal, remplace le ministre pour ce débat.

22 février 2018

À 18 h 16, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 mars 2018, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 22 février 2018, à 14 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur général des affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 149 Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite

Le Président

JACQUES CHAGNON

22 février 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Vien, ministre responsable du Travail :

(Vote n° 426)

POUR - 103

Anglade (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	(Pontiac)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	(Saint-Laurent)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Bernier (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Blais (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
Blanchette (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Huot (PLQ)	Nichols (PLQ)	Surprenant (IND)
Boulet (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Bourcier (PQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (IND)	Therrien (PQ)
Busque (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Vachon)	Traversy (PQ)
Caire (CAQ)	Khadir (IND)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Kotto (PQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Coiteux (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Couillard (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	
Cousineau (PQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
David (PLQ)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)	
de Santis (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	

22 février 2018

Sur la motion de M. LeBel (Rimouski), conjointement avec M. Martel (Nicolet-Bécancour), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 427)

POUR - 98

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lelièvre (IND)	Roberge (CAQ)
Arcand (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Pontiac)	Maltais (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bergeron (PQ)	Fournier (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bernier (PLQ)	(Saint-Laurent)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	Roy (CAQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	(Montarville)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Huot (PLQ)	Nadeau-Dubois (IND)	St-Denis (PLQ)
Bourcier (PQ)	Iracà (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Jean (PQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(René-Lévesque)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (IND)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Khadir (IND)	(Vachon)	Traversy (PQ)
Charette (CAQ)	Kotto (PQ)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Chevarie (PLQ)	Lamarre (PQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Léger (PQ)	Proulx (PLQ)	
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Reid (PLQ)	